

Ce circuit nous mèneras au Lac de Moras et par temps clair un superbe panorama depuis le cimetière de Moras sur les Alpes et le lac.



Durée :	4h45	Difficulté :	Moyenne
Distance :	14.29km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	297m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	288m	Commune :	Chozeau (38460)
Point haut :	391m		
Point bas :	259m		

Description

Départ du petit parking Place du lavoir à Poisieu.

(D/A) Passer devant le lavoir, prendre le chemin à droite et le suivre jusqu'à débouché sur un chemin plus large.

(1) Tourner à droite (balisage Jaune PR®). Le suivre jusqu'à Veyssillieu, à la cote 281, suivre le balisage Jaune.

(2) À Veyssillieu, traverser la D18a et suivre tout droit la Route de la Ribaudière. Tourner à la première route à gauche en direction du cimetière, Route du hameau le Colly. Suivre vers le Le Colly.

(3) Avant d'arriver au Hameau du Colly, dans le virage à 90° que fait la route à gauche, prendre le chemin tout droit. Le suivre jusqu'au poteau Floutier. Suivre Moras jusqu'au débouché sur le Chemin de Seullière.

(4) Au poteau Seullière, suivre Moras. Tourner à la première route à droite, Route de la Roche et la suivre jusqu'à la cote 369.

(5) Laisser le chemin à droite et la route à gauche, continuer tout droit et traverser la Route du Mont. Au poteau Frétignier, suivre Les Coulores. À la cote 374, traverser la route et prendre le chemin balisé Jaune en face. Le suivre jusqu'à la route D18a, cote 306.

(6) Suivre la route à droite (balisage Jaune et laisser le poteau Les Coulores de l'autre côté de la route). Continuer jusqu'au virage et prendre le chemin à gauche. Au poteau Côtes du Lac, cote 311, suivre Crizieu (Balisage Jaune PR®) par le chemin qui suit le Lac de Moras par la droite.

(7) À la cote 309, laisser le chemin qui descend sur la gauche et continuer tout droit. À la route, tourner à gauche.

(8) Au poteau Crizieu, suivre la route sur la gauche, direction Chapelle de Moras. Laisser sur la droite la route Crémieu/Moras et continuer tout droit

(Balisage Jaune PR®). À l'arrivée sur la D18g, tourner à gauche en suivant le balisage Jaune.

(9) Après le virage, traverser pour prendre le chemin en face. Le suivre jusqu'à la chapelle de Moras.

(10) Contourner le cimetière par la droite puis poursuivre la route. Au poteau Chapelle de Moras, laisser le chemin qui descend sur la gauche et continuer la route. Au croisement suivant cote 374, tourner sur la route à droite et la suivre. Laisser un chemin à droite et continuer sur la route.

Points de passages

- D/A Place du lavoir**
N 45.70015° / E 5.222386° - alt. 259m - km 0
- 1 À droite vers Veyssillieu**
N 45.698638° / E 5.226152° - alt. 321m - km 0.35
- 2 Puits de Veyssillieu**
N 45.680717° / E 5.219232° - alt. 285m - km 2.54
- 3 Virage de la Route de Colly**
N 45.679466° / E 5.228275° - alt. 279m - km 3.37
- 4 Les Mangettes**
N 45.676993° / E 5.246884° - alt. 357m - km 4.96
- 5 Frétignier**
N 45.675595° / E 5.253587° - alt. 373m - km 5.52
- 6 Jonction avec la D18a**
N 45.675924° / E 5.268578° - alt. 316m - km 6.82
- 7 Cote 309**
N 45.686422° / E 5.26885° - alt. 313m - km 8.87
- 8 Crizieu**
N 45.692083° / E 5.266217° - alt. 337m - km 9.59
- 9 Chemin de la Chapelle**
N 45.691429° / E 5.262069° - alt. 352m - km 9.98
- 10 Point de vue**
N 45.688608° / E 5.261249° - alt. 376m - km 10.31
- 11 Mollineau**
N 45.693573° / E 5.25353° - alt. 360m - km 11.2
- 12 La Serra**
N 45.694515° / E 5.244811° - alt. 336m - km 12.01
- 13 Étang de Chalignieu**
N 45.699597° / E 5.229648° - alt. 296m - km 13.54
- D/A Place du lavoir**
N 45.70015° / E 5.222386° - alt. 259m - km 14.29

(11) Poursuivre la route qui tourne à gauche (laisser le chemin balisé qui va tout droit). Suivre la route et prendre le premier chemin sur la droite. Au débouché sur un chemin plus large, cote 333, laisser le chemin à droite et continuer tout droit.

(12) À l'arrivée d'un chemin sur la gauche, tourner à droite. Continuer celui-ci jusqu'à l'Étang de Chalignieu en laissant les chemins qui partent à droite.

(13) Au poteau Étang de Chalignieu, suivre "Veyssilieu 3,2 km". Le chemin se transforme en route goudronnée. La suivre jusqu'à l'entrée de Poizieu en laissant les chemins à droite et à gauche. Au Stop, tourner à gauche. Suivre la route qui ramènera au point de départ (D/A).

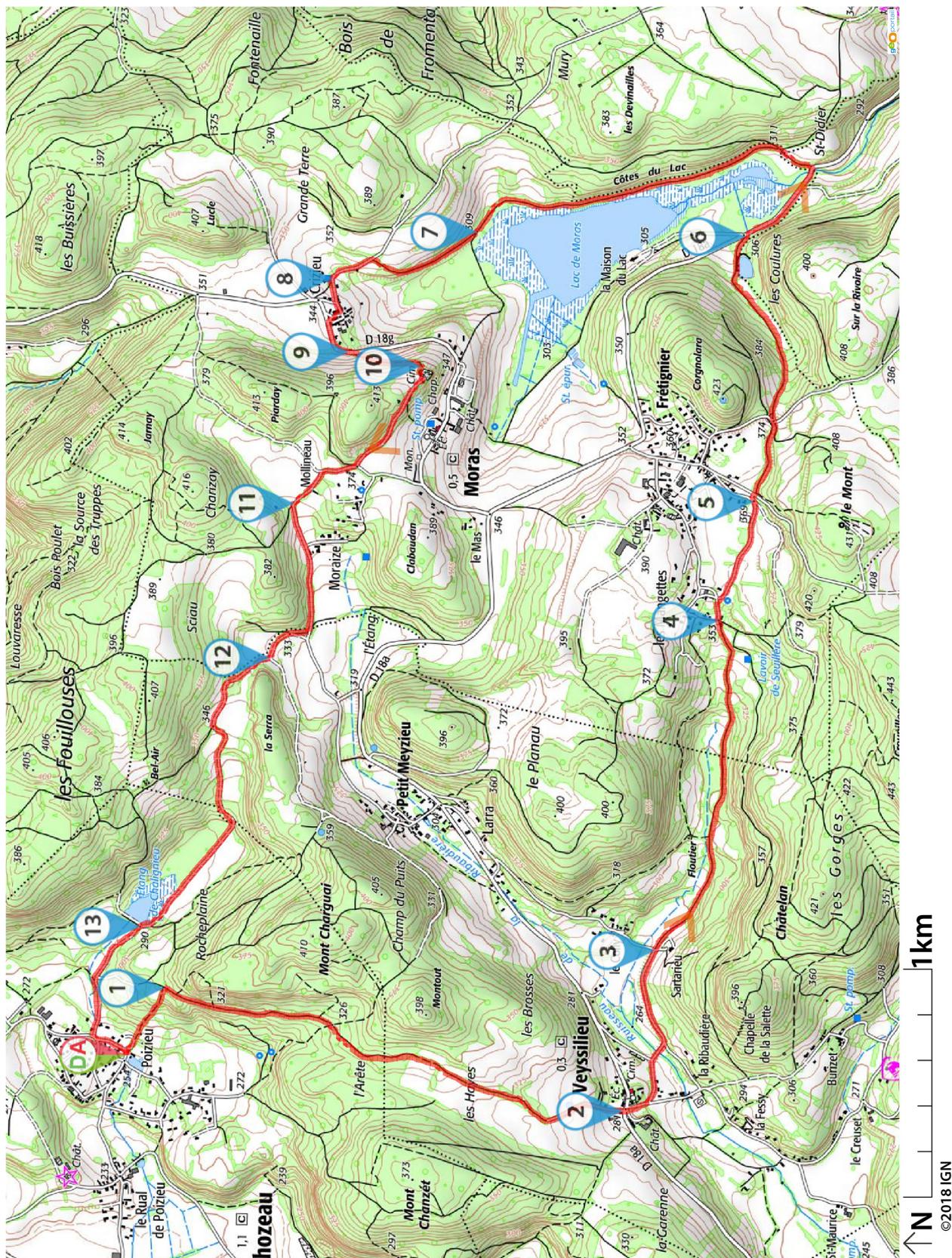
Informations pratiques

Possibilité de pique nique au cimetière de Moras avec point d'eau sauf période hivernale.

Attention au (13), bien suivre "Veyssilieu 3,2 km".

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-entre-poizieu-et-moras/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

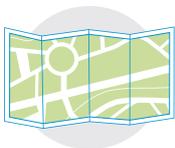
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.